

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 03 février 2014 à 20h30

**Etaient présents :** Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Claude SALLET, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Pierre HUET, Murielle STEPHAN et Marc DEFORGE.

**Excusés :** Patrice BIERI (pouvoir à Pascal BIERI)  
Emmanuel RAIMOND

8 spectateurs présents dans la salle de la mairie.

**Secrétaire de séance :** Pascal BIERI

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 06 janvier 2014.**

La présence de spectateurs dans la salle n'a pas été indiquée sur le compte-rendu, il n'y a pas de caractère obligatoire à cette information, c'est le choix du secrétaire de l'indiquer ou non.

Le précédent compte-rendu est approuvé avec huit voix et une abstention.

### **Dématérialisation des actes : Convention Préfecture.**

La délibération prise lors de la dernière réunion de conseil est revenue du contrôle de légalité. Une action est disponible, nous n'aurons donc pas besoin d'obtenir un prêt d'action auprès du département. Notre collectivité est à présent actionnaire de la Société SPL-Xdemat, qui propose le service de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Madame le Maire demande aux conseillers présents de délibérer pour la transmission des actes de la commune par voie électronique et autorise le Maire à signer la convention « Actes » avec la Préfecture.

La délibération est approuvée avec 9 voix pour.

### **Tableau de classement des chemins**

Madame le Maire rappelle que les chemins de la commune sont classés en deux catégories :

- Les voies communales qui font partie du domaine public reprises dans le tableau vert des voiries
- Les chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune, repris dans le tableau jaune des voiries

Les dépenses d'entretien des voies communales sont comprises au nombre des dépenses obligatoires de la commune, à l'inverse des dépenses relatives aux chemins ruraux qui sont facultatives.

Dans le cadre de la convention ATESAT, les services de la DDT, ont procédé à la révision de nos tableaux.

Le chemin de Cheniers est aujourd'hui classé parmi les chemins ruraux.

Madame le Maire nous indique que la longueur totale des voies communales (tableau vert) est de 6 931 m, la longueur totale des chemins ruraux (tableau jaune) est de 4 262 m.

Ce classement est entériné avec 9 voix pour.

## **Attribution du marché de reprise des concessions du cimetière**

Quatre entreprises avaient été consultées, un tableau comparatif entre les deux entreprises ayant répondu est distribué aux conseillers.

Au niveau technique, les deux entreprises ont répondu de manière similaire. Au niveau du prix, la société Pompes Funèbres Générale n'a pas intégré le prix des reliquaires. Lorsqu'on les intègre, la société Boiteux est la moins disante.

Depuis la consultation, une concession a été reprise par la famille, il ne reste que 13 concessions, ce qui fait que le prix a évolué, le marché est de 10 173,91 €.

Le marché est attribué à la société SA Marbrerie Marnaise Boiteux avec 9 voix pour.

## **Lots de bois**

Madame le Maire nous indique que suite à des coups de vents, la commune dispose de 6 stères de peuplier.

Le conseil propose, avec 9 voix pour, de faire appel à la population pour attribuer 2 lots de 3 stères de bois par tirage au sort au prix de 15 € le stère. Une information sera faite dans ce sens.

Madame le Maire nous informe qu'une réclamation nous a été adressée par un habitant. Cette réclamation fait suite à une ancienne attribution de lot de bois en date du 19 mars 2013. Cet habitant nous demande un remboursement, considérant que le bois qu'il a acquis n'est pas du bois "dur" et que celui-ci n'était pas sec. Dans l'information qui avait été faite, il avait été indiqué qu'il s'agissait de bois coupé, et en aucun cas de bois dur.

Considérant que l'acquéreur était présent lors du tirage au sort, et qu'il a pu vérifier de visu la qualité de son achat, le conseil décide de ne pas donner suite à cette réclamation. Un courrier sera adressé à cet habitant.

## **Compte-rendu**

---

### **CCMC (Communauté de Communes de la Moivre à la Coole)**

Cette réunion s'est déroulée le 08 janvier 2014 à Omev. Il s'agissait de la première réunion du conseil communautaire de la CCMC. Celle-ci était présidée par René Schuller ancien président de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie, la règle attribuant la présidence de la nouvelle collectivité à l'ancien président de l'ancienne communauté ayant le plus grand nombre d'habitants.

Les 25 communes étaient représentées par les anciens conseillers communautaires des quatre anciennes communautés de communes :

- Communauté de communes du Mont de Noix
- Communauté de communes de la Vallée de la Craie
- Communauté de communes de la Guenelle
- Communauté de communes de la Vallée de la Coole

Les 60 conseillers actuels siégeront jusqu'au renouvellement des conseils municipaux de mars 2014.

Les statuts et le périmètre de la nouvelle collectivité ont été validés par l'ensemble des communes et par les anciennes communautés de communes.

Un rappel de la future représentativité est faite, elle attribue 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour les communes dont la population est comprise entre 1 et 250 habitants, 2 délégués titulaires pour les communes de 251 à 500 habitants et 3 délégués titulaires pour les communes de plus de 500 habitants.

La commune de Pogny aimerait que les communes de plus de 750 habitants puissent avoir 4 délégués, cette demande sera examinée par les futurs délégués.

Le président propose la création d'un bureau composé du président et de 3 vice-présidents et propose de nommer les anciens Président de Communauté de communes vice-présidents, proposition acceptée par les conseillers. Le bureau sera également composé de 10 conseillers volontaires.

Catherine Pujol, Sylvain Oury, Pascal Vansantberghe, Hubert Fauconnier, Joël Pérardel, Jean Paul Brignoli, Roger Berton, Pascal Biéri, Raphaël Léone et André Mellier, volontaires, sont élus.

La CCMC doit gérer les affaires courantes jusqu'aux élections de mars 2014, certains sujets sensibles méritent la mise en place de commissions, les vice-présidents se chargeront d'animer ces commissions et auront pour délégation :

- Marie Ancellin présidera la commission SPANC
- Michel Jacquet, la commission Eau (reprise de la compétence eau en remplacement du SIVOM)
- Jean Lacourt, la commission transport scolaire (notamment le SMTS)

Le président propose à l'assemblée d'attribuer des indemnités au président et aux vice-présidents. Celles-ci seront basées sur les taux des indemnités pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.

#### **Assainissement.**

450 inscrits pour faire une étude à la parcelle, une demande de 450 études a été faite auprès de l'agence de l'eau. 110 € devrait être facturé à chaque particulier. Actuellement 130 conventions sont d'ores et déjà signées.

Les travaux pourraient se dérouler courant du 2ème semestre 2014.

#### **Commission eau potable**

La compétence eau est reprise par la nouvelle collectivité, la commission eau se réunira le 29 janvier à Pogny.

Cette commission est composée de :

Jean Paul Brignoli, Gérard Inns, Maurice Huet, Gilles Adnet, Bernard Cousin, Joël Pérardel, Sylvain Oury, Patrice Biéri, Jérôme Roussinet, Marie Ancellin, Bernard Furne, Joëlle Sourdret et Maurice Henriat

#### **Aménagement et équipements des locaux administratifs**

Le siège de la Communauté de Communes est à Saint Germain La Ville, l'étage de la Mairie est en cours de réhabilitation pour accueillir les locaux de la CC. Le mobilier, les ordinateurs et un photocopieur ont été achetés

#### **Ressources humaines**

Depuis le regroupement, la CC compte 50 agents. Les avantages acquis par certains agents seront étendus à l'ensemble du personnel. L'ancienne CCVC était adhérente au CNAS, ce qui apporte des avantages au personnel, il est admis que la nouvelle collectivité adhérera pour l'ensemble du personnel.

Le CNAS représente un coût de 195 €/agent, soit 10 000 €/an pour la CC de la Moivre à la Coole.

L'ancienne CC du mont de Noix pouvait adhérer à la MNT pour disposer du maintien de salaire, 50% de la cotisation était prise en charge par la collectivité, cette disposition sera proposée à l'ensemble du personnel.

La MNT est d'un taux de 0,87% de la masse salariale, avec une prise en charge de 50% de la CC, soit 2 500 €/an. Les agents choisissent ou non d'adhérer à la MNT.

Le président demande une autorisation pour pouvoir embaucher du personnel pour remplacer du personnel absent (maladie). L'assemblée est favorable.

### **Fiscalité de la CCMC**

Le président propose de faire appel au cabinet Laurent Bernard pour étudier la fiscalité de la CCMC.

### **Délégué au SCOT**

Le SCOT ayant changé ses statuts, il y a lieu de renommer les délégués de la CCMC, notre collectivité doit en nommer 9. Se portent volontaires :

René Schuller, Jean Lacour, Pierre Huet, Jean-Marie Rossignon, Joël Pérardel, Mr Berton, Bernard Furne, Françoise Drouin et Jean Paul Brignoli.

### **Travaux en cours**

Le président cite les travaux en cours :

- Le gymnase à Nuisement,
- Un atelier à Marson,
- Marché pour concours pour le gymnase de Vésigneul,
- Une commission Appel d'offre est créée.
- Maison médicale, projet en cours à Pogany

Il est nécessaire de créer une commission d'appel d'offres pour le choix de l'architecte du gymnase de Vésigneul.

Sont élus : Titulaires : Maurice Huet, René Schuller, Fabrice Révelli, Jean Paul Brignoli, Pascal Vasantberghe.

### **Action sociale**

Le SIVOM, en plus de l'eau, s'occupait de l'action sociale, il y a lieu de créer une commission sociale.

### **Questions diverses**

Pour pouvoir planifier les réunions de manière efficace, il faut organiser les réunions entre la nouvelle CCMC et les communes pour éviter de prévoir des réunions différentes aux mêmes dates.

Le principe de laisser les premières et troisièmes semaines aux communes et les deuxièmes et quatrièmes semaines à la CCMC est adopté comme principe.

**Micro-crèche de Saint Germain la Ville** : la gestion a été confiée à l'association Pas à Pas. Celle-ci est en liquidation judiciaire et le tribunal a transmis la gestion à une SARL, en intégrant dans l'actif de l'association l'ensemble du mobilier de la crèche appartenant à la CC vallée de la Craie. Laisser la gestion à cette SARL revient à lui laisser la possibilité de faire toute autre activité dans le bâtiment. René Schuller propose de s'opposer à la décision du tribunal et de retrouver un mode de fonctionnement via une association. Pour cela il sera peut-être nécessaire d'aller en justice.

---

## **Commission Environnement et cadre de vie**

### **Local rangement association**

Les travaux sont en cours, les poutres sur la façade sont en trop mauvais état pour être conservées. Un soubassement en béton sera réalisé, la façade sera réalisée en bois.

### **Terrain BMX**

Pour faire suite à la demande de plusieurs jeunes pour disposer d'une piste de BMX, une étude avec deux pistes pour un montant de 9 270,00 € a été étudiée. La rue de la Gare dans le prolongement du terrain multisports ou rue de la Planche, derrière le terrain de tennis sont les deux emplacements qui avaient été proposés et qui étaient disponibles pour ces pistes. La commission est favorable à ce projet et au site rue de la Gare.

Pour sécuriser le site et isoler les riverains, il y aura lieu de prévoir une haie de plantation entre le terrain et la rue.

### **Arrosage des massifs.**

Actuellement deux réservoirs de 1000 litres sont alimentés par les eaux de pluie. Pour l'arrosage des massifs l'été cela ne sera pas suffisant. Deux possibilités existaient, soit creuser un puits, soit alimenter les réservoirs avec l'eau du réseau

Le choix de la commission se porte sur l'eau de concession.

### **Achat et vente de terrain.**

Le propriétaire de l'ancien presbytère a fait une demande pour acheter le terrain de la commune en bas de sa propriété. Le service des domaines est venu pour valoriser le bien. La commune a fait une demande auprès d'Orange pour connaître les contraintes liées à l'existence de son bâtiment.

Le propriétaire du terrain se trouvant entre l'église et le parking de la rue de la gare nous a proposé de nous le vendre.

### **Participation citoyenne**

La commission est très réservée sur ce sujet, le prochain conseil fera le choix.

### **Réhabilitation de la Mairie**

Une réunion en présence de l'architecte a eu lieu. Le cabinet CS BTP (coordinateur sécurité) a été retenu. L'emplacement de l'assainissement prévu au milieu de la cour nous pose un problème. La cour doit en effet rester libre pour l'organisation des différentes animations (Accueil de loisirs, fête de la musique, ...), le bureau d'étude B3E est venu pour l'étude à la parcelle, plusieurs solutions seront proposées.

### **Panneaux indicateurs**

Une proposition pour l'installation de poteaux indicateurs listant les différents centres d'intérêts de la commune.

La commune se propose de financer l'installation des potelets ainsi que des panneaux publics. Les entreprises intéressées financeront leurs propres panneaux.

### Traverse du village

Une réunion a eu lieu le 20 janvier 2014. Etaient présents :

- Monsieur MULOTTE Bureau d'études SNC LAVALIN
- Monsieur DELACOTTE Conseil Général DRD SMOR
- Monsieur MEZINO Conseil Général DRD SMOR
- Monsieur FRANCOIS Conseil Général CIP

Suite à la non-prise en compte de la totalité du projet de traversée par le département dans son programme de subvention, les seules subventions disponibles sont les amendes de police qui pourraient subventionner le projet à hauteur de 30 % plafonné à 50 000 €. Les services du département nous ont précisé que les arrêts de bus seraient subventionnés sur d'autres fonds, et éventuellement le revêtement de la chaussée après travaux pourrait être pris en compte par le département dans le cadre de son budget d'entretien des départementales.

Notre projet pourrait se réaliser pour un montant maxi de 160 000 € et comprendrait :

- La réalisation de l'écluse face à la boulangerie et d'un trottoir PMR jusqu'à la mairie (y compris éclairage et réseau Adduction Eau Potable),
- La réalisation d'un arrêt de bus au droit de la mairie ; un deuxième sera en option conditionnelle avec planification d'un délai,
- Le traitement en peinture spéciale de l'entrée sud,
- Le traitement en peinture spéciale de l'entrée nord avec création d'un mini-giratoire au droit du carrefour avec la rue du Mazin (les plans projet intégreront un abri bus qui sera réalisé hors opération).

Concernant le réseau AEP, le SIVOM seul compétent en matière d'eau potable, a été dissout le 31 décembre 2013. La compétence a été transférée à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole. La commune prend contact pour une délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune fera une demande d'effacement des réseaux (point à faire avec le SIEM).

---

### Questions diverses

Madame le Maire nous fait part d'un courrier des boulangers qui nous remercient pour les achats que nous effectuons chez eux.

Demande de subvention.

Le collègue Nicolas Appert nous fait une demande de subvention pour deux voyages linguistiques qu'il organise. Les collèges ne font pas partie de nos compétences, la demande est rejetée.

Thierry Loméré de la société Ver'Tige est venu nous faire part de son mécontentement par rapport aux travaux d'élagage que nous avons entrepris, et s'étonne de ne pas avoir été consulté pour ces travaux. La commune ne pensait pas que Ver'Tige proposait l'élagage dans ces activités. Lors des prochains travaux, la commune questionnera cette entreprise.

La réunion s'est achevée à 23h00.

Le secrétaire de séance  
Pascal BIERI